

# Entrelacs à l'heure de la COVID-19

Édition 4- 6 juillet 2020

## Mot du maire

### Reprise peu à peu des activités

Quelle joie de reprendre graduellement nos activités tant personnelles que professionnelles. Votre municipalité reste à l'affût des annonces gouvernementales pour la réouverture de l'ensemble de nos activités. Sous le spectre d'un possible retour du virus ou d'une 2<sup>e</sup> vague, nous demeurons cependant prudents. Suivant l'ouverture partielle de la mairie, récemment des parcs et de la plage, nous sommes en réflexion pour rendre disponible l'ensemble des bâtiments municipaux; chose peu simple, car nous souhaitons protéger au meilleur du possible la sécurité et la santé de nos citoyens en temps de pandémie. Chose certaine, malgré la pause des activités de culture et de loisirs, et une accessibilité restreinte à certaines infrastructures, nous pouvons certainement nous compter privilégiés d'habiter un territoire aussi vaste et majestueux avec des possibilités sans fin. *Suivez nos communications pour un retour aux activités réussi!*

### 100% Matawinie



En début d'année 2020, une rencontre de planification du territoire a réuni plus de 130 acteurs de la Matawinie et a permis de faire ressortir plusieurs constats.

Parmi eux, le manque de notoriété de la Matawinie était souligné et partagé dans tous les groupes de travail que ce soit ceux du tourisme, de l'évolution démographique, de l'entrepreneuriat, de l'attractivité du territoire, etc.

Cependant, à l'instar du Québec, la réflexion a été mise sur pause laissant ainsi l'opportunité aux acteurs économiques de se concentrer sur l'identification de solutions à court terme permettant à l'économie de passer la tempête. Avec cette toile de fond, il était maintenant venu le temps d'agir et d'aller de l'avant. Les acteurs et décideurs de la Matawinie se sont penchés sur la conjugaison de ces deux enjeux : la relance économique de notre territoire et la notoriété.

Une des avenues qui a été retenue était de faire une large campagne de communication basée sur le caractère unique et exceptionnel des 16 municipalités de la Matawinie, soutenu par un sceau et un visuel fort, marquant et inclusif : « **100 % Matawinie** ». Ce sceau de qualité « 100 % Matawinie » se mariera désormais à l'identité de chacune des 16 municipalités de la Matawinie et soulignera la qualité de son territoire et de ses gens. Ce nouveau symbole sera véhiculé sur tous les outils de communication de la Matawinie.

Une campagne publicitaire télévisée comportant trois messages de 30 secondes sera diffusée à compter du 22 juin sur les ondes de LCN. Chacun des messages abordera un thème promotionnel spécifique. La campagne débutera avec le tourisme en juin/juillet et s'adressera aux citoyens en mal d'espace, la seconde vague, en août, sera destinée aux entrepreneurs qui recherchent un environnement de travail naturel, dynamique et prospère et enfin ce sont les familles en quête d'un milieu de vie saine et vraie qui seront interpellées.

### Un été tout l'été

Je profite de l'occasion en me joignant aux membres du conseil et de l'équipe municipale, la meilleure des étés. Que le beau temps chaud soit au rendez-vous pour que vous puissiez profiter pleinement en famille et entre amis des nombreux attraits qu'offre notre belle municipalité.

*Bonnes vacances!*

Sylvain Breton, maire  
maire@entrelacs.com / Cell : 450 820-6274

### Hôtel de ville et bibliothèque

L'Hôtel de ville est ouvert, mais les citoyens ne peuvent toujours pas monter au bureau municipal. Un système d'interphone est installé dans le hall d'entrée, ce qui permet aux employés de pouvoir répondre aux demandes tout en respectant les consignes sanitaires émises par le gouvernement.

#### **Les transactions à distance (par courriel ou par téléphone) sont privilégiées.**

Pour l'instant, le gouvernement ne nous permet pas de tenir les assemblées de conseil en présence d'un public. Jusqu'à nouvel ordre, les assemblées mensuelles doivent se tenir à huis clos. L'ordre du jour est affiché sur le site Web de la Municipalité le vendredi d'avant et les citoyens sont invités à émettre leurs commentaires, suggestions ou questions par courriel.

La bibliothèque demeure fermée jusqu'à nouvel ordre.



### Sentiers des Boucles d'Entrelacs

Le pont situé à l'entrée du sentier par le Chalet des loisirs (passerelle Roger Paquette) est fermé temporairement pour réparations. L'accès y est donc interdit. Veuillez passer par l'entrée située sur la rue Deguise



### Carte nautique du lac des Îles

En vente à l'hôtel de ville :

-Carte : 10 \$

-Carte et tube : 15 \$

### Cartes à puce et lavage des bateaux

Pour vous procurer votre carte à puce (ouvre la station de lavage ainsi que la barrière du débarcadère), vous pouvez l'échanger gratuitement contre votre ancienne clé ou l'acheter au coût de 20 \$. Elle n'est disponible qu'à l'hôtel de ville.

Seuls les résidents peuvent se la procurer.

Il est obligatoire de nettoyer votre embarcation avant sa mise à l'eau. Si vous n'avez pas de carte à puce, vous pouvez l'emprunter au dépanneur Harnois. La preuve de lavage n'est plus demandée car le système mis en place (puce et caméra de surveillance) permet au préposé de vérifier que vous avez bien passé par la station de lavage avant la mise à l'eau..

### Permis de brûlage

N'oubliez pas de vous procurer votre permis de brûlage. Les formulaires sont disponibles à l'hôtel de ville.

Le premier de l'année doit être signé. Par la suite, vous pouvez le renouveler pour une période de 7 jours à la fois, soit par téléphone (450 228-2529, extension 0), par courriel (reception@entrelacs.com) ou via notre site Web (www.entrelacs.com) dans la section « contacts » / « Renouvellement du permis de brûlage ».

### Panneau indicateur de degré d'inflammabilité

Pour connaître le niveau de danger d'incendie, vous pouvez consulter le site Web de la SOPFEU au [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca). La prévision est disponible à partir de 9 h 16 chaque matin.

Sur le territoire, les panneaux indicateurs sont installés :

- À l'intersection du chemin du Lac Violon et du chemin d'Entrelacs;
- À l'intersection de la route Pauzé Nord et du chemin d'Entrelacs.

**BAS** et **MODÉRÉ** : brûlage permis

**ÉLEVÉ**, **TRÈS ÉLEVÉ** et **EXTRÊME** : permis suspendus / Interdit d'allumer un feu



### Permis de bande riveraine

Toute intervention en bande riverain nécessite un permis (construction, aménagement, réparation de quai, coupe d'arbre, etc.). Consultez l'article 12.3 du règlement de zonage 00-426 et/ou Informez-vous auprès de la Municipalité avant d'entreprendre quelque travaux que ce soit.

### Plage municipale au lac des Îles



La plage est ouverte et sous surveillance du mercredi au dimanche, de 9 h à midi et de 13 h à 18 h.

\* L'horaire proposé est conditionné par la difficulté à recruter un sauveteur certifié.

Par le passé, nous donnions le contrat de surveillance de la plage à la Base de plein air des scouts du Grand Montréal (Camp Ville-Marie), mais ils ont dû tout vendre à un particulier l'an dernier.

Apportez votre désinfectant à mains et gardez vos distances (2 mètres).

Aucune boisson alcoolisée ni contenant de verre n'est acceptée.

Les animaux de compagnie, y compris ceux tenus en laisse, sont interdits.

### Patrouille

Depuis le 19 juin, la patrouille a repris ses services.

Pour la période estivale, elle sera présente du jeudi au dimanche et à temps plein pour les vacances de la construction.

Elle fait la surveillance du territoire, s'assure de l'application de certains règlements municipaux et apporte un soutien à la Sûreté du Québec.

La centrale d'appel demeure fonctionnelle durant toute l'année. Pour toute urgence municipale en-dehors des heures de bureau, vous n'avez qu'à composer le 450 228-2020.

### Patinoire

Grâce à une subvention gouvernementale de 131 000 \$, la patinoire sera complètement refaite (sur dalle de béton). Les travaux sont débutés et avancent bien.

Nous aurons donc une belle patinoire cet hiver et elle servira d'aire de jeux pour l'été (skatepark, deck hockey et possiblement basketball).

### Les chiens

Rappel aux propriétaires de chiens

Vous devez obtenir une licence obligatoire disponible à l'hôtel de ville au coût de 25 \$.

